

## **Politique de soutien à l'enseignement – Département de chimie (Septembre 2016)**

### ***Budget et ventilation***

Contexte : de par la nature de la discipline, le Baccalauréat en chimie comprend de nombreux cours-laboratoires (travaux pratiques) dans lesquels les étudiants sont encadrés par des auxiliaires d'enseignement. Trois types de postes sont possibles : postes dans les laboratoires d'enseignement (environ 79% du budget), postes de répétiteurs (20% du budget) et surveillance d'examens (1%).

### ***Principes et balises pour l'attribution et la répartition des auxiliaires d'enseignement.***

C'est un professeur membre du SGPUM (donc qui n'est pas le Directeur du département) qui est responsable du processus d'attribution des postes d'auxiliaires d'enseignement. Il est principalement responsable du recrutement des auxiliaires d'enseignement auprès des étudiants de 2 - 3<sup>e</sup> cycle, ainsi que de la répartition des auxiliaires selon les différents cours. (Si nécessaire pour combler les postes, le recrutement se fait aussi auprès des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle.)

Les balises pour l'attribution du nombre d'auxiliaires/cours sont essentiellement basées sur la clientèle étudiante et la nature du cours, selon qu'il s'agit d'un laboratoire (travaux pratiques) ou d'un cours magistral. Voici les principes utilisés pour faire la répartition :

Cours-laboratoire : un ratio de 1 auxiliaire d'enseignement (150 heures/session) / 8-10 étudiants

Cours magistral : un ratio de 1 répétiteur (75 heures/session) / 50 étudiants

Surveillance d'examen : selon les besoins exprimés par les professeurs (1-2 surveillants / 50 étudiants)

La priorité est donnée aux cours-laboratoires, puis aux cours magistraux avec de très grands groupes (donc essentiellement ceux de première année). La liste du cours ayant des auxiliaires d'enseignement en hiver 2016 et en automne 2016 est donnée en Annexe B. De plus, les professeurs avec certains dégrèvements (chaires de recherche, membres de comités d'évaluation de subventions, postes de direction dans les centres de recherche, etc.) peuvent bénéficier d'aide additionnelle à la discrétion du directeur du département.

### ***Procédures pour l'obtention du soutien à l'enseignement***

L'attribution des auxiliaires d'enseignement a été établie en fonction des types de cours, de la clientèle étudiante et, pour la majorité des cours qui requiert un soutien, le professeur n'a pas à faire la demande pour le soutien à l'enseignement car il l'obtient de façon automatique. Cependant, si un professeur titulaire d'un cours juge qu'il manque de soutien, il doit en faire la demande auprès du professeur responsable.

L'assignation vise d'abord à combler en priorité les postes de démonstration (jargon local désignant les auxiliaires travaillant dans les cours-laboratoires) qui sont essentiels pour le fonctionnement des cours de travaux pratiques. Les démonstrateurs jouent un rôle important dans la pédagogie, mais ils s'assurent aussi que les règles de santé/sécurité sont respectées. On assigne le nombre d'auxiliaires d'enseignement pour un cours donné en fonction de la clientèle étudiante prévue et de la nature du cours, certains demandant davantage de ressources que d'autres. Cette attribution est toujours réalisée en collaboration étroite entre le professeur titulaire du cours et le professeur responsable des assignations.

### ***Délais et moyens de communication***

Environ 8 semaines avant le début de la session d'enseignement (début juillet ou début novembre), le professeur responsable de l'assignation des auxiliaires d'enseignement transmet un formulaire d'appel de candidature aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs (voir Annexe A). Le directeur de recherche de l'étudiant aux cycles supérieurs qui applique pour un poste, reçoit également une copie pour l'informer. Le professeur titulaire d'un cours pour lequel il n'y a pas nécessairement d'auxiliaire d'enseignement de prévu a toujours la possibilité d'intervenir à ce moment pour demander du soutien. Les professeurs à leur arrivée en poste sont informés de la procédure et des marches à suivre.

*Préparé par Patrick L. Hayes, coordonnateur des tâches d'auxiliaires d'enseignement et représentant substitutif au SGPUM*

*Ce document se base sur le rapport écrit à l'origine par :*

*Davit Zargarian*

*Hélène Lebel*

*Robert E. Prud'homme*

ANNEXE A

Formule de demande de travail d'auxiliaire

**Automne 20xx**

- S.V.P. → Remplir ce formulaire et le sauvegarder sous votre nom  
(exemple : Demande\_Huguette\_Beauchamp\_A20xx)  
→ Le soumettre par courriel à [patrick.hayes@umontreal.ca](mailto:patrick.hayes@umontreal.ca)  
en mettant votre directeur/directrice de recherche en CC

Nom, Prénom :			
Indiquez votre statut de résidence, soit <u>Citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)</u> ou <u>Étudiant(e) non-résident(e)</u> :			
<b>DÉCLARATION</b> : En soumettant ma candidature pour une tâche d'auxiliaire d'enseignement, j'atteste que je suis un étudiant gradué inscrit à temps complet au trimestre <b>A20xx</b> et que mon dossier étudiant est à jour. Dans le cas contraire, je reconnais que ma candidature ne pourra être retenue pour le trimestre demandé. <b>..... J'accepte (✓)</b>			
Si vous avez déjà assumé des tâches d'auxiliaire à l'UdeM, s.v.p. énumérez toutes les instances au cours des 2 dernières années en donnant le sigle de chaque cours et en indiquant si votre implication était à titre de démonstrateur (D), de répétiteur (R), ou responsable de la prise des spectres (S)			
E2016 : H2016 : A2015 :	E2015 : H2015 : A2014 : D'autres...		
Combien de charge de cours désirez-vous assumer en <b>A20xx</b> ? <input type="checkbox"/> 0,5 <input type="checkbox"/> 1,0 <input type="checkbox"/> Charge maximale possible			
<b>Attention</b> : La plupart des tâches de répétition comptent pour 0,5 charge de travail (environ <b>75</b> h de travail par session) tandis que la plupart des tâches de démonstration comptent pour 1,0 charge de travail (environ <b>150</b> h de travail par session). La charge maximale par session est <b>255</b> h.			
Donnez les tâches d'auxiliaire que vous désirez assumer au cours de <b>l'automne</b> xxxx. Veuillez s.v.p consulter la liste des cours ci-jointe, et organiser votre demande selon vos préférences (1>2>3>4). Les horaires ainsi que les dates du début et de fin des cours sont affichés sur le site Web de l'UdeM (→Etudiants de l'UdeM→ Horaires→ Consulter l'horaire des cours....).			
1.	2.	3.	4.

## ANNEXE B

<b>Automne 20xx</b>
<i>Laboratories/Démonstrations</i>
CHM 1501 – Chimie expérimentale 1
CHM 1979 – Laboratoire de chimie pour biochimistes
CHM 2101 – Laboratoire de principes d'analyse
CHM 3101 – Laboratoire de chimie analytique
CHM 3401 – Laboratoire de chimie physique
<i>Cours magistraux/Répétitions</i>
CHM 1101 – Chimie analytique 1
CHM 1301 – Chimie organique 1
CHM 1401 – Chimie physique 1
CHM 1963 – Chimie générale
CHM 1982 – Chimie organique
CHM 1990 – Physicochimie générale 1
CHM 2201 – Chimie inorganique 2
CHM 2302 – Chimie organique 3
CHM 2401 – Chimie physique 3
CHM 2501 – Chimie biologique

<b>Hiver 20xx</b>
<i>Laboratories/Démonstrations</i>
CHM 1501 – Chimie expérimentale 1
CHM 1502 – Chimie expérimentale 2
CHM 2202 – Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2301 – Laboratoire de chimie organique
CHM 2971 – Chimie bio-analytique
CHM 2979 – Laboratoire organique pour biochimistes
CHM 3450 – Éléments de cristallographie
<i>Cours magistraux/Répétitions</i>
CHM 1201 – Chimie inorganique 1
CHM 1301 – Chimie organique 1
CHM 1302 – Chimie organique 2
CHM 1402 – Chimie physique 2
CHM 1600 – Chimie de l'environnement: introduction
CHM 1950 – Introduction aux bioanalyses
CHM 1963 – Chimie générale
CHM 1982 – Chimie organique
CHM 2102 – Chimie analytique 2
CHM 2302B – Chimie organique 3
CHM 2402 – Chimie physique 4
CHM 2410 – Chimie macromoléculaire: introduction

**Les cours CHM1501, CHM1502, CHM1979, CHM2202, CHM2301 et CHM2979 requièrent des responsables pour la prise des spectres. La charge de travail pour cette tâche varie entre 0,25-0,75.**

## ANNEXE C

### Description des tâches

Postes de démonstration :

1. Participer à la supervision des travaux pratiques au laboratoire;
2. S'assurer que les élèves:
  - respectent toutes les règles de sécurité du laboratoire;
  - portent des vêtements et d'autres dispositifs protecteurs appropriés (par exemple, des lunettes de sécurité, des gants, des sarraus conformes, des chaussures approuvés, etc.),
  - travaillent de manière sécuritaire dans la manipulation des produits chimiques et dans l'utilisation des appareils;
3. Préparer et présenter des laïus (allocutions) au début de la séance de laboratoire pour souligner les aspects conceptuels importants des expériences à effectuer, et rappeler aux étudiants les aspects potentiellement dangereux ou problématiques des manipulations à effectuer;
4. Demeurer en contact constant avec les étudiants et faire des suivis tout au long de la séance de laboratoire pour s'assurer de leur progrès;
5. Travailler de concert avec les techniciens du laboratoire et les professeurs responsables du cours pour assurer le bon déroulement des travaux pratiques;
6. Aider les professeurs responsables à évaluer les élèves en termes de compétences et habiletés techniques, habitudes de travail au laboratoire, attitude face aux problèmes, etc.;
7. Aider les professeurs à évaluer les rapports de laboratoire et les tests/examens (oraux ou écrits) (rémunération additionnelle sujette à approbation du PRAAE);
8. Offrir aux étudiants des heures de disponibilité/consultation pédagogique hors laboratoire pour les aider dans la mise en contexte des expériences et la compréhension des résultats ou observations obtenus au cours des travaux pratiques;
9. Être vigilant tout au long de la séance de laboratoire pour détecter rapidement les incidents et, en cas d'accident grave ou d'incendie, savoir comment évacuer le laboratoire, aider les victimes de l'accident ou aller chercher de l'aide;
10. Accomplir toute autre tâche spécifique demandée par le professeur responsable.

Postes de répétition :

1. Préparer et présenter des cours qui révisent la matière discutée au cours magistral par le professeur responsable;
2. Répondre aux questions des étudiants et les aider à comprendre les notions les plus complexes;
3. Au besoin, effectuer des exercices, ou discuter des questions et des problèmes (tirés des devoirs ou des anciens examens) afin d'apprendre aux étudiants comment répondre aux questions ou comment appliquer les connaissances acquises dans la résolution de problèmes;
4. Offrir aux étudiants des heures de disponibilité/consultation pédagogique hors répétition, pour les aider dans la compréhension des notions les plus complexes;
5. Au besoin, aider les professeurs responsables dans l'évaluation des examens et des devoirs (rémunération additionnelle sujette à approbation du PRAAE);
6. Accomplir toute autre tâche spécifique demandée par le professeur responsable.